TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1 ACCUEIL DES MEMBRES 1

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

3 ARRÊT #1 : ENTRÉE DU SITE ET POSTE DE PESÉE 1

4 ARRÊT #2 : FRONT DE DÉCHETS 3

5 ARRÊT #3 : BASSINS DE PRÉTRAITEMENT - EAUX DE LIXIVIATION 6

6 ARRÊT #4 : ZONE OPÉRÉE PAR ENGLOBE 6

6.1 Point d'entreposage des SSO 6

6.2 Présentation des installations d'Englobe 8

7 ARRÊT #5 : INSTALLATIONS EDL/LYDIA 9

7.1 Captage des biogaz 9

7.2 Centrale électrique 10

8 AUTRES ÉLÉMENTS PARTAGÉS PENDANT LA VISITE 12

8.1 Actions de suivi 12

8.2 Suivi des relevés de surface 13

8.3 Suivi des signalements, des événements nuisibles et des visites du MELCC (mai, juin, juillet) 14

9 PROCHAINE RÉUNION 14

10 LEVÉE DE LA RÉUNION 14

Liste des annexes

Annexe 1 Liste des présences

Annexe 2 Ordre du jour

Annexe 3 Tableau des actions de suivi

Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres.

La rencontre prend la forme d'une visite des installations en autobus, à laquelle plusieurs points de suivi avaient été intégrés.

Au cours de cette visite, un grand nombre de questions et commentaires ont été formulés. Ce compte rendu en présente un résumé. Par ailleurs, à des fins de clarté, l'ordre de présentation de certains points a été revu.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption, en précisant les arrêts qui seront effectués lors de la visite, soit :

1. L'entrée du site
2. Le front de déchets
3. Les bassins de prétraitement des eaux
4. Les opérations de compostage
5. Les opérations liées aux biogaz
6. La centrale et les torchères

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que les rencontres se tiendront maintenant en personne (plutôt qu'en virtuel)?	M. Craft répond qu'il s'agit du souhait, et que cela sera réévalué en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

3 ARRÊT #1 : ENTRÉE DU SITE ET POSTE DE PESÉE

M. Desnoyers présente le fonctionnement du poste de pesée, où tous les camions qui accèdent au site, incluant ceux qui sont destinés aux opérations d'Englobe, doivent obligatoirement passer.

Il explique que :

- Plus de 95 % des passages résultent de contrats préapprouvés, pour lesquels la provenance et la nature du matériel transporté sont déjà connus.
- Des détecteurs de radioactivité sont utilisés à l'entrée, et vérifient tous les camions qui accèdent au site.
- Une balance est également utilisée à la sortie du site, afin de connaitre le poids à vide des camions (pour ceux dont le poids à vide n'est pas déjà connu).
- Environ 140 entrées de camion ont lieu chaque jour.
- Plusieurs mesures sont mises en place pour prévenir les nuisances, incluant du nettoyage aux abords du site et l'identification de chemins préférentiels pour le passage des camions.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Les détecteurs ont-ils déjà permis d'identifier du contenu radioactif?	M. Desnoyers répond que oui, ajoutant qu'il s'agit souvent de déchets biomédicaux qui ont été préannoncés. Les cas de détections non annoncées sont rares. Dans ces cas, un détecteur portatif est utilisé pour identifier la source de la radiation qui sera envoyée à un lieu de dépôt autorisé.
Vous avez mentionné que 95 % des camions sont préapprouvés. *Est-ce que les 5 % restants proviennent de particuliers qui viennent avec leurs propres conteneurs?*	M. Desnoyers confirme qu'il s'agit principalement de citoyens ou de citoyennes, qui viennent ponctuellement (souvent pour un seul projet), pour qui il n'est pas requis d'avoir un contrat.
Lorsqu'il y a du contenu radioactif, quels sont les critères d'acceptation au site?	M. Desnoyers répond que les déchets biomédicaux sont autorisés parce que la radiation chute très rapidement. Les déchets dangereux qui ne sont pas autorisés ont une radiation qui peut prendre plusieurs années à s'estomper. Ces déchets doivent donc aller dans des centres de traitement préapprouvés.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'il y a deux balances?	M. Desnoyers répond qu'il y en a effectivement deux, une à l'entrée, l'autre à la sortie. En cas de bris, l'une des deux balances peut être utilisée dans les deux sens.

4 ARRÊT #2 : FRONT DE DÉCHETS

M. Desnoyers présente le front de déchets de la cellule III-3, active depuis deux ans. Il en profite pour effectuer un suivi des opérations en cours sur la propriété et fournir des précisions sur les matériaux de recouvrement utilisés au site, tel que prévu au calendrier annuel.

Concernant le suivi des travaux, il explique que :

- Le niveau de la cellule III-3 a maintenant atteint celui de la cellule III-2. Cela permettra d'avoir accès au dessus de cette dernière, et ainsi de réaliser son recouvrement final (deux mètres d'argile).
- Les travaux de construction de la nouvelle cellule d'enfouissement III-4, quant à eux, devraient se terminer avant la fin de l'année 2021.

Concernant les matériaux de recouvrement, il explique que :

- Le recouvrement journalier permet de réduire les nuisances au quotidien. Il se fait avec des matériaux comme des sols contaminés, du duvet de voiture, ou des copeaux et autres matériaux alternatifs.
- Pour les parties actives, Waste Management évite l'utilisation de sols, car ils sont propices à l'enlisement des camions. Les sols sont plutôt utilisés pour les pentes intérimaires, qui resteront à découvert plus longtemps.
- C'est donc surtout le duvet d'auto (fluff) qui est utilisé pour le recouvrement journalier, en plus d'un autre matériel dérivé de copeaux de fin de ligne dans un centre de tri.
    - Le duvet est le résidu du déchiquetage une fois que le matériel électronique et recyclable est retiré des voitures.
- Des critères règlementaires ont été définis afin de s'assurer que les matériaux alternatifs de recouvrement journalier conviennent pour cet usage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
À quoi servent les affiches que l'on voit devant les piles de sols?	M. Desnoyers répond que ces affiches identifient la provenance des matériaux. Il explique que les sols sont contre-analysés pour s'assurer que les matières apportées sur le site sont conformes à ce qui a été annoncé dans les contrats et que les déchets peuvent être enfouis.
Est-ce que les matériaux de recouvrement journaliers sont retirés le lendemain, avant de reprendre l'enfouissement?	M. Desnoyers indique que non, les déchets sont répartis sur les matériaux de recouvrement utilisés la veille.
Y a-t-il des mesures en place pour l'effarouchement des goélands?	M. Desnoyers répond que non, considérant qu'à sa connaissance, ceux-ci n'occasionnent pas de problématique.
D'où provient le duvet d'auto utilisé pour le recouvrement? Les opérations en nécessitent de grandes quantités.	M. Desnoyers répond que le principal fournisseur est AIM, qui a des centres de recyclages de voitures. Le duvet pour le site provient principalement d'usines localisées à Laval et à Montréal. Les quantités reçues sont limitées selon les besoins quotidiens pour éviter de déplacer des piles inutilement.
Est-ce que AIM envoie du duvet aux autres sites d'enfouissement opérés par WM?	M. Desnoyers confirme que c'est le cas, et que d'autres lieux d'enfouissement en reçoivent également.
On a vu un camion-citerne pétrolier. Est-ce qu'il vient ravitailler les camions?	M. Desnoyers répond que oui. La citerne vient s'assurer, en fin de journée, que les camions sont prêts pour le lendemain matin. Sachant qu'un camion peut opérer 12 heures dans une journée, il peut être nécessaire d'effectuer un ravitaillement à midi également.

Questions ou commentaires	Réponses
On voit la nouvelle cellule en construction au loin (III-4). *Est-ce que les membranes y sont déjà installées?*	M. Desnoyers confirme que oui. Le fond de la cellule est composé d'environ un demi-mètre de pierres, posées sur une membrane en géotextile, qui permet de maintenir séparés la pierre et le sol, qui est en argile.
Quelle est la durée de vie d'une cellule?	M. Desnoyers répond que selon les tonnages actuels, une cellule est exploitée environ 2 ou 3 ans.
La phase IV se trouvera-t-elle dans la zone forestière aux abords du site?	M. Desnoyers répond que la phase IV débutera avec la cellule 1 à l'endroit où les opérations d'Englobe se font actuellement. Les autres cellules contourneront les bassins pour aller vers la portion boisée.
Quelle sera la superficie de la phase IV?	M. Desnoyers indique qu'il reviendra avec la donnée exacte.
Est-ce qu'il y a de la faune sur le terrain?	M. Desnoyers répond qu'à sa connaissance, non.
À qui appartient le boisé adjacent au site?	M. Desnoyers répond que le terrain appartient à la RIADM et mentionne ne pas connaître son zonage.
S'agit-il de la zone GMR-1?	M. Desnoyers répond ne pas connaître la réponse et qu'il fera le suivi.

ACTIONS DE SUIVI :

- Confirmer la superficie prévue pour la phase IV (WM)
- Confirmer la localisation de la zone GMR-1 (RIADM)

5 ARRÊT #3 : BASSINS DE PRÉTRAITEMENT - EAUX DE LIXIVIATION

M. Desnoyers présente les installations utilisées le traitement des eaux.

Il rappelle que les eaux subissent un prétraitement sur le site, avant d'être acheminées à l'usine d'épuration de Lachute.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi le niveau du bassin est-il aussi bas?	M. Desnoyers répond que d'une part, le printemps a été particulièrement sec en 2021, et que, d'autre part, à l'automne, WM travaille à abaisser au maximum le niveau des bassins, afin de pouvoir accumuler de plus grands volumes à l'hiver (une saison où le traitement est moins efficace).

6 ARRÊT #4 : ZONE OPÉRÉE PAR ENGLOBE

6.1 POINT D'ENTREPOSAGE DES SSO

M. Benoit Lamarche, directeur régional chez Englobe, présente le point d'entreposage des matières organiques triées à la source (SSO), un passif dont a hérité l'entreprise, qui est utilisé, jusqu'à épuisement, comme matériel de recouvrement journalier.

Il précise qu'environ 2000 mètres cubes par mois sont utilisés.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
Où sont utilisés les SSO?	M. Desnoyers répond que les SSO sont envoyés au front de déchets pour être utilisés comme matériau de recouvrement journalier, tel qu'accepté par la réglementation. Il rappelle que ces matériaux constituaient un passif laissé lors de la reprise des activités par Englobe, et qui est valorisé comme matériau de recouvrement.

Questions ou commentaires	Réponses
Quel est l'objectif des membranes déposées sur les piles de SSO, est-ce de limiter l'infiltration d'eau?	M. Desnoyers répond que oui. Cela permet également d'éviter de générer des poussières.
Ce n'est plus permis de recevoir des SSO?	M. Lamarche, d'Englobe, confirme que cela n'est plus permis.
Est-ce que le boisé au nord du site est zoné agricole?	M. Desnoyers confirme que oui. Au sud, le terrain appartient à la RIADM, mais, dans ce cas, il fera la vérification concernant le zonage.
Il n'y a pas eu de demande de changement de zonage?	M. Arsenault, représentant de la RIADM, répond que non. M. Lamarche, représentant d'Englobe, ajoute que pour le centre de traitement de sols, une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a dû être faite pour usage accessoire. La CPTAQ permet les opérations comme une activité complémentaire. Dans le cas présent, le projet a été autorisé via un décret gouvernemental. M. Craft propose de présenter une carte lors de la prochaine rencontre, qui identifie les terrains adjacents au site et le zonage pour chacun des lots.
Et on aimerait connaître les intentions de la MRC à ce sujet.	M. Desnoyers répond que cela fera l'objet d'un suivi.

ACTION DE SUIVI :

- Confirmer le zonage du lot situé du côté sud du site (RIADM)
- Présenter une carte localisant les lots voisins du site et leur zonage (RIADM)
- Confirmer les intentions de la MRC concernant le zonage et la vocation future des terrains qui lui appartiennent au pourtour du site (RIADM)

6.2 PRESENTATION DES INSTALLATIONS D'ENGLOBE

L'équipe d'Englobe rappelle le fonctionnement de ses installations ainsi que les étapes de fabrication du compost.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
À quoi sert l'installation qui ressemble à un gros ballon noir, et qui longe tous les bassins?	M. Desnoyers répond qu'il s'agit d'un énorme sac perforé dans lequel on recueille les boues du fond des bassins. Ces sacs permettent l'écoulement de l'eau afin que son contenu devienne de la boue sèche, retournée au site par la suite.
Cela doit générer une boue riche en nutriments. Y a-t-il des débouchés pour cette matière?	M. Desnoyers répond que la matière n'est pas assez riche pour être valorisée.
Peut-être pour le traitement de sols?	M. Desnoyers répond que cela pourrait être une option à explorer.
Qui achète le compost produit ici?	M. Mucienko, représentant d'Englobe, répond qu'il s'agit principalement d'entreprises privées (des pépinières, par exemple). Quelques contrats sont également en vigueur avec des municipalités.
Le compost n'est pas broyé, seulement tamisé?	M. Mucienko confirme que le compost n'est pas broyé, afin de faciliter le retrait des gros morceaux au moment du tamisage.
Les sacs ne sont pas retirés manuellement?	Mme David, d'Englobe, répond que non. Ils sont plutôt retirés grâce au tamiseur.
Le deuxième tamisage aura lieu dans plus d'un an?	M. Mucienko répond que ce sera fait avant l'hiver.
Quelle est la durée totale du processus?	M. Mucienko répond que le processus dure environ 18 mois.

Questions ou commentaires	Réponses
Quelle est la proportion du rejet?	M. Mucienko répond que le rejet final est entre 20 et 30 % (en termes de volume) et qu'il y a entre 50 et 60 % de perte en compostage (évaporation de l'eau, etc.). M. Lamarche explique qu'environ 1000 tonnes sont envoyées à l'enfouissement sur 40 000 tonnes de matières reçues, ce qui revient à 2,5 % en bilan de masse.
Sur 40 000 tonnes, combien de compost en ressort?	M. Lamarche répond qu'il en résulte 20 000 tonnes de compost.
La différence de chiffres est-elle expliquée par l'évaporation?	M. Lamarche répond que oui. Il y a 20 000 tonnes restantes après l'oxydation de la matière organique par compostage.
Il y a une entreprise à Lachute qui recycle le plastique, vous ne pourriez pas leur envoyer les plastiques retirés des matières organiques?	M. Mucienko répond qu'il ne le croit pas, considérant que le plastique en cause n'est pas recyclable. M. Brisson précise que cela est fait à l'une des installations d'Englobe à Québec, même si cela n'est pas avantageux économiquement. Une entreprise locale possède un séparateur balistique, ce qui pourrait permettre, éventuellement, d'effectuer un test avec les rejets du site de compostage.

7 ARRÊT #5 : INSTALLATIONS EDL/LYDIA

7.1 CAPTAGE DES BIOGAZ

M. Thériault, représentant de EDL, rappelle la technique utilisée pour le captage des biogaz au site, tout en suggérant de présenter des vidéos explicatives à ce sujet lors de la rencontre de décembre.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'il y a déjà eu des fuites dans les conduites reliées aux soufflantes?	M. Thériault répond que cela peut arriver lorsqu'il y a des poussées de gaz importantes. Cela n'est pas fréquent, et des entretiens réguliers sont réalisés. L'hiver, certaines conduites peuvent geler en raison du condensat, ce qui crée des défis d'aspiration. Les améliorations effectuées dans les dernières années ont amélioré la situation.
Quel est le diamètre des tuyaux pour l'aspiration des biogaz?	M. Thériault répond que le collecteur principal a un diamètre de 24 pouces. Les autres tuyaux varient entre 8, 12 et 14 pouces.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter des vidéos explicatives sur le captage des biogaz lors de la rencontre de décembre (EDL).

7.2 CENTRALE ELECTRIQUE

M. Thériault présente l'extérieur de la centrale électrique.

Puis, il mentionne que si des membres ont un intérêt à visiter l'intérieur de la centrale, il est possible de communiquer avec EDL et qu'une visite en petit groupe sera possible.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
Quelle est l'utilité des deux silos blancs?	M. Thériault explique que les biogaz aspirés sont traités à l'intérieur du bâtiment (retrait de l'eau, refroidissement du gaz), puis ressortent vers ces deux silos, où le H2S, un gaz hautement toxique, est retiré. Puis, le H2S est converti en acide sulfurique et transporté vers des usines de pâtes et papiers. Les biogaz, quant à eux, retournent ensuite vers les moteurs de la centrale électrique.
Quelle est la tension de l'électricité lorsqu'elle quitte la centrale?	M. Thériault répond qu'elle a alors une tension de 25 000 volts. En parallèle, un système de contrôle reçoit également de l'électricité à 25 000 volts, transformée à 400 volts pour être utilisée pour le fonctionnement de la centrale (au besoin). En cas de perte de courant, une génératrice d'urgence permet de faire fonctionner tout l'équipement essentiel, notamment la torchère.
L'électricité produite à la centrale est-elle vendue à Hydro-Québec?	M. Thériault confirme que oui. EDL est payé selon les kilowattheures produits. Ainsi, lorsque les biogaz sont brûlés (torchère) plutôt que valorisés, EDL ne reçoit pas de paiement.
Combien de résidences la centrale dessert-elle?	M. Thériault répond qu'elle alimente l'équivalent d'environ 8 000 résidences, mais qu'un suivi devra être fait pour confirmer la donnée.
À quelle fréquence vous servez-vous de la torchère?	M. Thériault indique que cela n'est pas fréquent, grâce au bon fonctionnement de la centrale.
Vos moteurs sont-ils arrêtés quand la torchère est en marche?	M. Thériault confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce rapide à remettre en fonction?	M. Thériault répond que oui et ajoute que des caméras et un système informatique permettent de gérer la centrale à distance. Un technicien est disponible en tout temps pour vérifier le fonctionnement de la centrale et reçoit une alarme s'il y a un événement à signaler. Il peut également redémarrer la centrale à distance.
Est-ce qu'Hydro-Québec fait beaucoup d'interruptions?	M. Thériault répond qu'il y en a plusieurs, mais que les communications avec Hydro-Québec sont bonnes.

ACTION DE SUIVI :

- Confirmer le nombre de maisons pouvant être desservies par la centrale (EDL).

8 AUTRES ÉLÉMENTS PARTAGÉS PENDANT LA VISITE

Certains éléments additionnels ont été partagés pendant le trajet de la visite en autobus, sans être liés à un arrêt en particulier. À des fins de clarté, ils sont regroupés ci-dessous.

8.1 ACTIONS DE SUIVI

M. Desnoyers effectue un suivi sur certaines demandes formulées précédemment par le Comité :

- **Bonification de la procédure lors de signalements :** tel que convenu avec le président, toute nouvelle personne formulant un signalement sera référée au Comité et informée de son existence.
- **Caractérisation des eaux prétraitées :** l'étude est toujours en cours, et les membres auront une présentation à ce sujet lorsque possible.
- **Transmission d'un hyperlien vers les mémoires déposés aux audiences du BAPE sur la gestion des résidus ultimes :** le lien a été transmis aux membres dans l'avis de convocation à la rencontre.
- **Montant des redevances à l'enfouissement :** les redevances, soit le montant devant être payés par l'exploitant d'un site pour chaque tonne enfouie, s'élèvent actuellement à 23,75 $ par tonne métrique. Ce montant est remis au gouvernement pour tous les déchets (matières résiduelles, déchets spéciaux, déchets industriels).

En lien avec les redevances à l'enfouissement, les questions et commentaires suivants ont été formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Les redevances correspondent à une proportion significative du coût de l'intrant.	M. Desnoyers répond que le tarif moyen pour un contrat de déchets est d'environ 55 $ par tonne, auquel s'ajoute le montant des redevances, soit 23,75 $.
Le duvet de voiture fait-il l'objet de redevances?	M. Desnoyers répond que non, ajoutant que tous les matériaux alternatifs de recouvrement ne comptent pas. Mme Caillaud, de WM, précise que le ministère considère qu'il s'agit de valorisation.
Est-ce que WM exige des frais pour recevoir des matériaux alternatifs?	M. Desnoyers confirme qu'un coût est exigé pour disposer des matériaux alternatifs. Mme Caillaud ajoute que cette option est gagnant-gagnant : en vertu de la règlementation, WM doit appliquer un recouvrement journalier, et cette avenue permet d'utiliser de la matière revalorisée, et non des matériaux propres, pour ce faire.
Pourrait-il y avoir une pénurie de matières alternatives?	M. Desnoyers répond que cela n'est pas impossible; cela est arrivé par le passé, forçant l'achat de sable.
Qui fixe les prix pour les matières à recevoir?	M. Desnoyers répond que la RIADM ne pose pas de contraintes à ce niveau, à l'exception des ententes avec les municipalités membres, qui ont un taux préférentiel. Autrement, ce sont des ententes contractuelles, qui suivent des appels d'offres selon les prix du marché. Certains contrats sont plus concurrentiels ou gagnés à des taux plus compétitifs.
Qui fixe le tarif pour le grand public?	M. Desnoyers répond qu'il s'agit de WM.

8.2 SUIVI DES RELEVES DE SURFACE

M. Desnoyers souligne qu'un nouveau relevé des émissions de surface a été réalisé depuis la dernière rencontre, et qu'un seul dépassement a été identifié.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
La concentration en méthane associée à ce dépassement tout de même de six fois la norme.	M. Desnoyers convient que c'est le cas. Toutefois, le relevé a permis d'identifier une fissure dans un puits à proximité, qui a été colmatée. Ainsi, l'équipe espère que le prochain relevé ne comporte aucun dépassement. Il souligne que le relevé démontre les effets des interventions menées au cours des dernières années, et rappelle qu'une présentation plus détaillée sur ce sujet est prévue à la prochaine rencontre.

8.3 SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES EVENEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC (MAI, JUIN, JUILLET)

M. Desnoyers indique qu'aucun signalement n'a été formulé depuis la dernière rencontre du Comité.

Il en va de même pour les visites du ministère, mais une visite devrait avoir lieu la semaine suivant la rencontre.

Enfin, il présente le suivi des événements nuisibles :

- Un avis d'odeur pour la construction d'une tranchée de captation des biogaz du 10 au 27 mai 2021 ;
- Deux avis de travaux de la part de Lydia Énergie les 19 et 20 mai 2021.

9 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue le 9 décembre 2021 à 19h.

10 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence. La réunion est levée à 19 h 45.

Camille Montreuil et Anne Bélanger
Rapporteuses de la réunion